



## Charte d'engagement pour la réalisation du programme Alliance des communes pour la transition énergétique et l'introduction du label ACTE/MEA en Tunisie

- ✓ Conscient de l'importance de la maîtrise de l'énergie et de la place distincte qu'il occupe en tant que priorité nationale et composante essentielle du développement durable et de son association étroite avec le développement économique et social et la protection de l'environnement,
- ✓ Compte tenu de la stratégie nationale de transition énergétique, qui vise une transition progressive et équilibrée vers un nouveau mode énergétique fondé sur le développement de sources d'énergie renouvelables et l'utilisation optimale des opportunités du potentiel de maîtrise d'énergie au niveau local,
- ✓ Considérant le rôle des collectivités locales dans la mise en œuvre de l'approche de développement national, qui repose sur la consécration des concepts de durabilité au niveau des équipements et des installations ainsi que du niveau de l'aménagement du territoire.

Il est convenu ce qui suit :

La présente charte établit l'accord entre toutes les parties signataires de collaborer et d'accompagner les sept (7) villes pilotes sélectionnées dans le cadre du programme National ACTE à améliorer leur contribution dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de transition énergétique et l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques nationaux et ce, à travers la mise en œuvre de stratégies énergétiques locales au niveau de leurs territoires et l'introduction du label ACTE-MEA (déclinaison du label *European Energy Award* (EEA)).

Les résultats attendus sont :

- 1- Accompagner les sept communes pilotes à la mise en œuvre de leurs stratégies énergétiques locales au niveau de leurs patrimoines et leurs territoires ;
- 2- Mener une comptabilité énergétique systématique des sept villes pilotes ;
- 3- Accompagner les sept communes pilotes dans le processus de certification du label ACTE-MEA par l'ANME – Organe de certification du label ACTE/MEA en Tunisie ;
- 4- Assurer le financement d'au moins un projet à effet rapide (projet « quick-win ») par commune.



Fait à Tunis, le 02 octobre 2019

Monsieur le Directeur Général  
Agence Nationale pour la Maitrise de l'Énergie

*Prof. A. Bouali*

Monsieur le Maire de Bizerte

*[Signature]*

Monsieur le Maire de Hammam-Lif

*[Signature]*

Madame la Maire de Nabeul

*[Signature]*

Monsieur le Maire de Sfax

*[Signature]*

Monsieur le Maire de Kairouan

*[Signature]*

Monsieur le Maire de Douz

*[Signature]*

Monsieur le Maire de Médenine

*[Signature]*  
**Le Président de la commune et Par Délégation**  
**Mr. Ben Rejeb Mongi**  
Président de la comite de médias,  
la communication et l'évaluation

